

**Registre nominatif « PERSONNES VULNÉRABLES »**

Le registre nominatif est un dispositif dont le but est d'aider les personnes en cas de besoin : canicules, grands froids... et en l'occurrence crise sanitaire.

Dans le cadre du reconfinement, la commune recense les personnes susceptibles d'être isolées et fragilisées. Peuvent figurer, à leur demande :

- **personne de plus 65 ans, résidant à domicile,**
- **personne de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail et résidant à domicile,**
- **personne adulte handicapée.**

La demande d'inscription est réalisée soit par la personne concernée ou le cas échéant par son représentant légal, soit par un tiers (personne physique ou morale). Les modalités d'inscription sont les suivantes :

- demande par écrit
- courrier électronique à [mairie.urbeis@wanadoo.fr](mailto:mairie.urbeis@wanadoo.fr)
- appel téléphonique au 09.60.10.51.20

L'inscription sur le registre est facultative et confidentielle.

*Pour rappel, les horaires d'ouverture de la mairie sont :*

- *Lundi de 10h00 à 12h00*
- *Mardi de 09h00 à 11h00*
- *Vendredi 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00*

Dans le contexte actuel, nous vous remercions par avance de bien vouloir privilégier les prises de RDV et lors de votre venue, de respecter les gestes barrières.

Le Maire,  
Abel MANGEOLLE